

Le trois Juillet deux mille vingt, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19, sur convocation du vingt-neuf Juin deux mille vingt et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Calmels Sylvie, Cantaloube Fabienne, Delforge Christine.  
Absent excusé : Depuille Sébastien.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel LAPORTE.

***Approbation Procès-Verbal de séance du 3 Juin 2020***

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

***DCM20200703/01***

***Compte Administratif Budget Commune 2019***

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire a procédé à l'examen du Compte Administratif 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 279 908,97 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

a décidé, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par vote (9 voix pour et 0 voix contre), d'approuver le Compte Administratif 2019 et par avis favorable à l'unanimité (9 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice	63 509,87 €
B Résultats antérieurs reportés	216 398,97 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>279 908,84 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement	204 001,95 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 425 372,00 €
Besoin de financement	- 221 370,05 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>279 908,84 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>221 370,05 €</b>
<b>Report en Fonctionnement R 002</b>	<b>58 538,79 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

***DCM 20200703/02***

***Compte Administratif Budget Lotissement « La Crouzette » 2019***

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET a procédé à l'examen du Compte Administratif 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 638.00 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

a décidé, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par vote (9 voix pour et 0 voix contre), d'approuver le Compte Administratif 2019 et par avis favorable à l'unanimité (9 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice	0.00 €
B Résultats antérieurs reportés	638.00 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>638,00 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement	8 526.11 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

**Besoin de financement F =D+E 8 526,11 €**

**AFFECTATION 638,00 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 **638,00 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €**

**Compte de gestion Budget Commune 2019**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par le comptable du Trésor Public et invite le Conseil Municipal à approuver celui-ci par vote.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

**DCM 20200703/03**

**Compte de gestion Budget Lotissement « La Crouzette » 2019**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par le comptable du Trésor Public et invite le Conseil Municipal à approuver celui-ci par vote.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

**DCM 20200703/06**

**Vote des Taxes 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour 2020 à la même valeur que l'année 2019.

Pour 2020, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera le taux voté N-1.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Les montants des produits correspondants, perçus par la Commune en 2020, seront les suivants :

Taxe Foncière propriétés bâties :	5 234 € (3.64 %)
Taxe Foncière propriétés non bâties :	6 214 € (30.61 %)
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	1 063 € (10.85 %)
<b>Total du produit :</b>	<b>12 511 €</b>

**DCM 20200703/07**

**Budget Primitif 2020 Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif 2020.

Il s'équilibre comme suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>922 709,60 €</b>
Dépenses de Fonctionnement :	255 815,00 €
Dépenses d'Investissement :	666 894,60 €
<b>Recettes :</b>	<b>922 709,60 €</b>
Recettes de Fonctionnement :	255 815,00 €
Recettes d'Investissement :	666 894,60 €

En section de fonctionnement, les crédits dépenses engagées sont notamment :

- Les travaux d'entretien de bâtiments communaux et de voirie : adressage - signalétique
- subventions aux associations :
  - Comité du Mémorial de Ste Radegonde : 60,00 €
  - Resto du cœur Rodez : 120,00 €
  - Société de Chasse AUZITS-ESCANDOLIERES : 60,00 €
  - Anciens Combattants FNACA : 60,00 €
  - Prévention Routière Comité de l'Aveyron : 60,00 €
  - Amicale des aînés : 400 ,00 € (cadre activité gymnastique)

En section d'Investissement les crédits dépenses engagés sont notamment :

- les travaux de rénovation énergétique du logement de l'ancienne école de ESCANDOLIERES, l'aménagement de la traverse RD 253.

En section d'Investissement les crédits recettes engagés sont :

- Programme de l'aménagement de la traverse RD 253, subventions : Etat (DETR) = 26 609,40 € - Région (PETR) = 24 930,00 € - Département = 25 000,00 €
- Programme de rénovation énergétique du logement de l'ancienne école de ESCANDOLIERES, subventions : Etat (DETR) = 5 000,00 € - Région (PETR) = 9 000,00 € - Département = 040,00 5 000,00 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

## **DÉCISIONS**

### ***DCCM 20200603/01***

#### ***Ancienne salle paroissiale - Fixation du loyer***

Madame SCHMIDT Christelle et Monsieur COURTIN Yannick ayant conclu, au 1<sup>er</sup> Février 2019, un contrat de location du logement de l'ancien presbytère d'Escandolières et proposant d'occuper l'ancienne salle paroissiale (25m<sup>2</sup>) et compte tenu de l'achèvement des travaux afin de répondre aux mieux à leurs besoins (décision du Conseil Municipal du 15/03/2019), il conviendrait de mettre cette partie de l'immeuble en location.

Madame Christelle SCHMIDT n'ayant pas pris part au vote et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020, à 50,00 € le loyer mensuel la pièce de 25 m<sup>2</sup> dite « ancienne salle paroissiale » jouxtant le logement de l'ancien presbytère et faisant partie de l'ensemble de l'immeuble,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de location en fonction des conditions retenues.

### ***DCCM 20200703/02***

#### ***Désignation correspondant défense***

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner, conformément à la circulaire du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, un conseiller municipal « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions défenses et développer le lien Armée-Nation soit pour la commune être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué à la défense, Madame Christelle SCHMIDT

***DCCM 20200703/03***

***Affectation indemnités élections***

La Commune a perçu une indemnité de l'Etat de 128.16 € en compensation des frais occasionnés par l'organisation des élections Européennes de 2019 (63,83 €) et les élections Municipales de Mars 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer l'intégralité de cette somme soit 128,16 € à la secrétaire de mairie, Régine DAVID, en compensation du travail supplémentaire qu'elle a effectué à cette occasion (permanence et secrétariat du bureau de vote).